



Union interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

# 149<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP

Genève  
13-17 octobre 2024



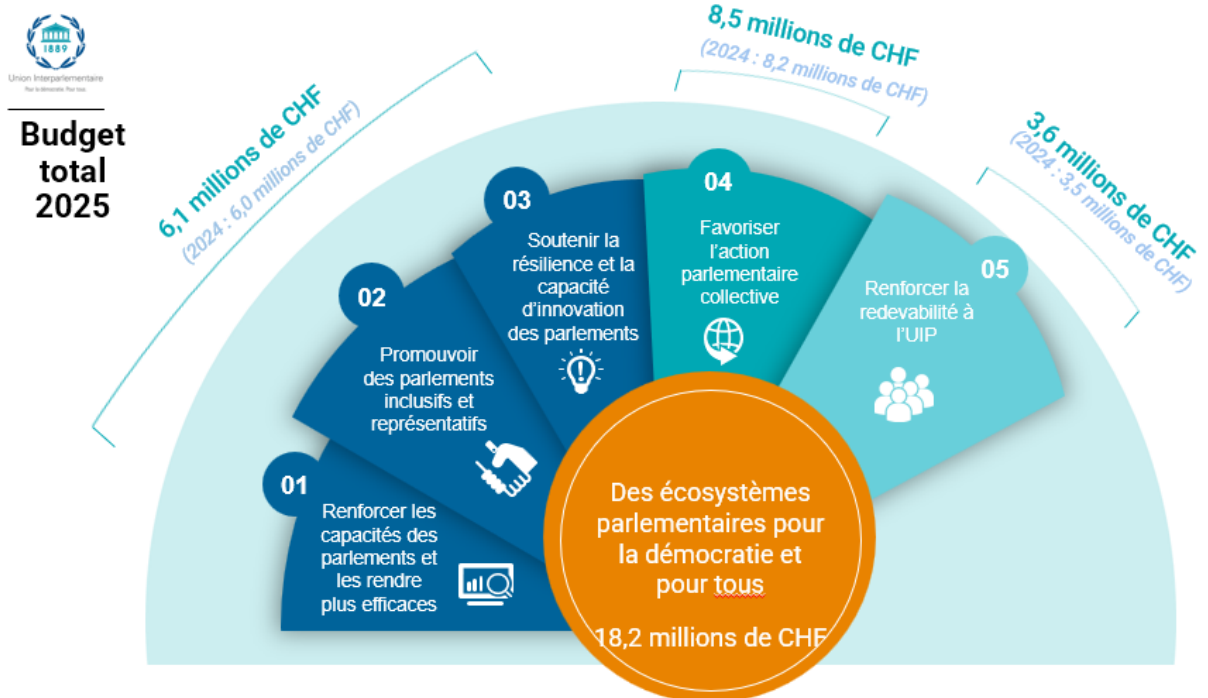
Comité exécutif  
Point 8  
Conseil directeur  
Point 7

EX/294/8b)-P.1  
CL/214/7-P.1  
24 septembre 2024

## Budget consolidé 2025

### Orienter le leadership parlementaire vers un avenir plus inclusif

L'Union interparlementaire (UIP) est l'organisation mondiale des parlements. Première organisation politique multilatérale au monde fondée en 1889, elle œuvre en faveur de la coopération et du dialogue entre les parlements de toutes les nations. Elle compte aujourd'hui 180 Parlements membres nationaux et 14 organismes parlementaires régionaux. Elle promeut la démocratie et aide les parlements à se renforcer, se rajeunir, se rapprocher de la parité hommes-femmes et à innover davantage. Elle défend aussi les droits de l'homme des parlementaires par le biais d'un comité de parlementaires issus de toutes les régions du monde et dévoués à cette cause. L'UIP mobilise les parlements du monde entier pour qu'ils soutiennent la paix et le développement durable.



L'UIP entend bâtir un monde dans lequel les parlements et les parlementaires œuvrent "pour la démocratie, pour tous" d'une manière inclusive, collective, tournée vers l'avenir et résiliente, tout en tenant compte de l'ensemble des acteurs et des facteurs – en constante évolution –, qui contribuent aux écosystèmes parlementaires.

Le budget consolidé 2025 traduit en termes financiers la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2022-2026 au cours de sa quatrième année. Le budget prévoit des dépenses de fonctionnement brutes de 18,2 millions de CHF pour l'ensemble de l'année, majoritairement financées par les contributions des Membres, lesquelles sont estimées à 11,9 millions de CHF pour 2025. Ces recettes ordinaires seront complétées par des contributions volontaires de divers donateurs, d'un montant attendu de 4,3 millions de CHF, soit 24 % du budget total consolidé. Le solde de 2 millions de CHF comprend les contributions du personnel, les autres revenus et les réserves.

F

#IPU149

	<u>Pages</u>
<b>1. Introduction .....</b>	<b>3</b>
1.1 Synthèse du Secrétaire général.....	3
1.2 Sous-Comité des finances .....	6
1.3 Projections à moyen terme .....	7
1.4 Vers une UIP neutre en carbone .....	8
1.5 Égalité des sexes – Analyse .....	9
<b>2. Recettes .....</b>	<b>10</b>
2.1 Contributions des Membres .....	10
2.2 Contributions du personnel et autres recettes .....	10
2.3 Contributions volontaires .....	10
<b>3. Dépenses .....</b>	<b>12</b>
3.1 Objectifs stratégiques .....	12
Objectif 1 – <b>Renforcer les capacités des parlements et les rendre plus efficaces</b> ..	12
Objectif 2 – <b>Promouvoir des parlements inclusifs et représentatifs</b> .....	15
Objectif 3 – <b>Soutenir la résilience et la capacité d'innovation des parlements</b> .....	18
Objectif 4 – <b>Favoriser l'action parlementaire collective</b> .....	20
Objectif 5 – <b>Renforcer la redevabilité à l'UIP</b> .....	23
3.2 Provisions et subventions .....	26
3.3 Dépenses d'équipement .....	27
3.4 Secrétariat.....	28
<b>4. Tableau des contributions.....</b>	<b>29</b>

## 1. Introduction

### 1.1 Synthèse du Secrétaire général

1. Dans le cadre du plan et du budget pour 2025, l'UIP mettra en œuvre la quatrième année de sa Stratégie 2022-2026. L'approche adoptée dans la Stratégie consiste à réunir cinq objectifs interconnectés destinés à consolider l'action de l'UIP et à accroître son impact. Son but ultime est de développer des écosystèmes parlementaires pour une démocratie qui fonctionne pour et au service de tous, en tenant compte de l'ensemble des acteurs qui interagissent avec les parlements et leurs membres. Les défis et les incertitudes auxquels le monde et les parlementaires sont confrontés restent une source de préoccupation. Afin de progresser vers la réalisation de l'ensemble des objectifs stratégiques de l'UIP, il faudra procéder à l'intégration entre les programmes, poursuivre la numérisation des méthodes de travail de l'UIP en complément de ses réunions ordinaires en présentiel et mettre en place un cadre de suivi et d'évaluation permettant de suivre et de mesurer les résultats et l'impact. En plus d'œuvrer à sa propre transformation numérique, l'UIP poursuivra ses efforts pour permettre aux parlements de relever les défis posés par un environnement numérique en évolution rapide.
2. En 2024, le montant total des contributions statutaires des Membres est demeuré inférieur à leur niveau de 2009. Au cours de la dernière décennie, après plusieurs années de forte baisse des contributions, le Conseil directeur a décidé qu'il convenait de rééquilibrer le niveau des contributions versées à l'UIP pour pouvoir faire face aux besoins futurs et à la hausse des coûts. Avec la Stratégie de l'UIP 2022-2026, le champ d'action de l'Organisation s'est élargi et nécessite un engagement financier à long terme. En 2022, le Conseil directeur a donc décidé de continuer à ramener progressivement, d'ici la fin de la période couverte par l'actuelle Stratégie, le niveau de contribution à celui de 2010, en l'augmentant de 3 % par an pendant chacune des années allant de 2024 à 2026. L'engagement de croissance à long terme devrait se maintenir à 2 % par année à partir de 2027. Le barème des contributions de l'UIP est fondé sur celui de l'Organisation des Nations Unies (ONU), avec quelques ajustements mathématiques pour tenir compte des différences de composition, et il est aligné sur le barème de l'ONU fixé pour 2022-2024 (voir pages 29 à 32).
3. À mi-terme de la période couverte par la Stratégie 2022-2026, l'approche de l'UIP relative aux écosystèmes parlementaires est appliquée dans un monde qui se trouve confronté à de nombreuses crises qui persistent et évoluent. Tandis que la guerre en Ukraine se poursuit et que le conflit au Moyen-Orient s'intensifie, des perspectives économiques inégales continuent d'alourdir les effets à long terme de la pandémie de COVID-19, de l'urgence climatique et des niveaux croissants d'inégalité. L'UIP adaptera ses travaux en fonction de l'évolution des crises, en s'intéressant à la résilience et à l'inclusion accrue des groupes vulnérables et marginalisés.
4. Les résultats des programmes continueront à être guidés par l'intérêt des parlements et leur mobilisation en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030, avec cinq ans pour atteindre les objectifs fixés, ainsi que des cadres internationaux relatifs aux droits de l'homme. En 2025, l'égalité des sexes et les droits des femmes feront l'objet d'une attention particulière à l'échelle mondiale, puisque cette année marquera le 30<sup>e</sup> anniversaire du Programme d'action de Beijing et le 25<sup>e</sup> anniversaire de la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité. Le Forum des femmes parlementaires de l'UIP fêtera également ses 40 ans d'existence. Enfin, 2025 sera l'année des engagements renouvelés des États en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. L'implication forte des parlementaires dans ce processus restera une priorité, de même que celle liée au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et aux engagements ultérieurs pris lors des différentes Conférences des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), dont la dernière s'est tenue à Dubaï (Émirats arabes unis) en novembre 2023 et dont la prochaine aura lieu à Bakou (Azerbaïdjan), en novembre 2024. L'UIP continuera à soutenir les parlementaires dans la mise en œuvre de ces accords internationaux clés et dans l'identification des moyens permettant d'apporter des réponses conformes aux objectifs environnementaux et de développement durable. Les aspirations fondatrices de l'UIP pour la paix et la sécurité n'ont jamais été aussi pertinentes et seront complétées par une diplomatie parlementaire active en vue de consolider la paix. En éliminant les cloisonnements et en travaillant au-delà des frontières programmatiques, la Stratégie de l'UIP donne à l'Organisation le mandat de répondre

aux attentes et de promouvoir le dialogue politique, la coopération et l'action parlementaire. En diversifiant ses sources de financement auprès de ses différents partenaires financiers, l'UIP pourra maintenir à la fois un niveau d'activité stable et contenir les contributions de ses Parlements membres à des niveaux bas, comparables à ceux d'il y a plus de 15 ans.

5. La première Assemblée de 2025 sera organisée à Tachkent (Ouzbékistan) et la deuxième se tiendra à Genève. Il est prévu que ces deux Assemblées statutaires se tiennent sous forme de réunions en présentiel, parallèlement aux réunions ordinaires du Conseil directeur, du Comité exécutif et des autres organes et comités statutaires. L'investissement dans les nouvelles technologies et les nouveaux services permettra d'organiser des séances en ligne pour d'autres événements selon les nécessités. Les objectifs du programme de l'UIP sont alignés sur les objectifs stratégiques, mettant l'accent sur les domaines prioritaires et visant à développer les écosystèmes parlementaires. Les nouvelles politiques de l'Organisation en matière de transparence et de redevabilité, ainsi que de prévention du harcèlement, seront mises en œuvre de manière rigoureuse afin que l'UIP reste un environnement responsable et sûr, une institution qui joint le geste à la parole. Le Secrétariat continuera de faire des économies dans toutes les divisions et tous les domaines d'activité en appliquant un contrôle rigoureux de l'ensemble des dépenses, malgré l'augmentation inflationniste des coûts.
6. Le financement pour 2025 sera utilisé pour soutenir les priorités soulignées par les organes directeurs dans la Stratégie. Les objectifs d'action s'appliqueront de manière transversale aux différents programmes en vue d'obtenir un plus grand impact, notamment en ce qui concerne la démocratie, la paix et la sécurité, le développement, les changements climatiques et l'innovation scientifique et technologique, dont l'émergence de l'intelligence artificielle. Les niveaux de financement alloués aux principaux domaines dans lesquels l'UIP s'investit à long terme devraient être légèrement supérieurs à ceux de 2024, grâce à de nouvelles sources de contributions volontaires. Le cœur même de l'action de l'UIP demeurera bien entendu la facilitation du dialogue politique lors des réunions en présentiel. Mais en parallèle, la transformation numérique des pratiques de travail générera un ensemble d'outils visant à rendre la participation à distance plus efficace et inclusive, qui sera coordonné par le Service informatique et le coordonnateur des événements numériques. La gestion et la maintenance de la nouvelle infrastructure de collaboration (notamment SharePoint) seront également assurées par un prestataire de services externe pour permettre à l'environnement numérique de l'UIP de rester à la pointe des technologies à venir. La formation continue du personnel au nouvel environnement numérique a été désignée comme une priorité importante. Une somme de 70 000 CHF a également été réservée pour l'évaluation de la Stratégie, qui nécessitera une forte participation des Parlements membres, et pour le renforcement des capacités de suivi et d'évaluation de l'UIP, afin de suivre les résultats obtenus et d'évaluer l'impact de la Stratégie pendant les cinq ans de sa mise en œuvre.
7. La présence de l'UIP sur Internet, tout particulièrement son réseau croissant de sites web et ses comptes sur les réseaux sociaux et dans l'espace numérique, joue un rôle central dans la Stratégie de l'UIP en matière de communication. Ces plateformes lui permettent de communiquer non seulement avec les parlementaires, mais aussi avec les parties prenantes de l'écosystème parlementaire au sens large. Pour que son activité sur Internet reste dynamique et pertinente, et qu'elle mette en lumière les meilleures pratiques parlementaires mondiales, un financement annuel est essentiel pour les mises à jour régulières et la création de contenu dans un environnement qui évolue rapidement. Le budget pour les communications et les projets d'investissement alloue des ressources spécifiquement à cette fin. En outre, en 2025, des investissements ciblés seront consacrés au développement de Parline, afin de veiller à ce que cette plateforme reste la principale source de données parlementaires mondiales.
8. Les travaux sur les questions de genre et les droits de l'homme continueront d'être intégrés et occuperont une place accrue dans la Stratégie de l'UIP pour 2022-2026. Afin d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité de l'Organisation, la politique d'intégration de la dimension de genre continuera d'être appliquée à tous les aspects du travail de l'UIP, de manière à garantir la présence d'une perspective de genre dans l'ensemble des activités. L'UIP applique également une approche fondée sur les droits dans l'ensemble de ses travaux et assure la cohésion entre cette approche et l'intégration de la dimension de genre.

9. En 2025, les contributions volontaires au financement des programmes de l'UIP devraient augmenter légèrement par rapport à 2024, grâce à des subventions nouvelles ou attendues. Les financements existants provenant de partenaires de longue date, notamment l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI) et l'Assemblée populaire nationale de la République populaire de Chine, ont été complétés par des accords avec des parlements ainsi qu'avec la Commission européenne et le Centre du Roi Hamad pour la coexistence pacifique de Bahreïn, entre autres. L'importante subvention pluriannuelle de l'ASDI s'étend actuellement jusqu'à la fin de 2024 et devrait être prolongée de deux ans pour s'aligner sur la période couverte par la Stratégie de l'UIP. Dans le cadre de ce partenariat, qui représente le plus important accord de subvention externe de l'UIP, l'ASDI appuie la mise en œuvre de la Stratégie actuelle de l'UIP en ce qui concerne les objectifs qui visent à bâtir des parlements efficaces, résilients, représentatifs et innovants. Les liens programmatiques entre l'UIP, l'ONU et ses agences spécialisées restent forts dans des domaines tels que la santé, le genre et la consolidation de la paix, tout comme dans le partenariat UIP-ONU visant à aider les parlements à contribuer efficacement à la lutte mondiale contre le terrorisme et l'extrémisme violent.
10. D'autres projets de partenariat sont en cours de discussion, mais l'issue de ces pourparlers ne sera pas connue au moment de l'approbation du budget 2025. En préparant ce budget, nous n'avons inclus que les ressources qui sont déjà quantifiables et engagées ou pour lesquelles il y a une forte probabilité qu'elles se concrétisent. En tout état de cause, aucun fonds ne sera dépensé ou engagé avant que les dons ne soient officiellement approuvés par un accord signé. Les contributions volontaires devraient représenter environ un quart du budget consolidé total pour 2025, la plus grande partie du financement de l'UIP continuant de provenir des contributions de ses Membres afin de préserver l'indépendance de l'Organisation. Si l'UIP parvient à mobiliser des fonds supplémentaires pour un plus grand nombre d'activités, le Secrétariat sera bien entendu réactif pour en informer le Sous-Comité des finances et le Comité exécutif en vue de déployer les ressources supplémentaires.
11. Le solde du Fonds de roulement était de 10,6 millions de CHF au début de 2024, dont 8,4 millions de CHF représentaient des fonds disponibles/liquides et le solde représentait des ajustements comptables effectués selon les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), qui ne peuvent être convertis en espèces. La partie liquide du Fonds de roulement s'élève à 91 % du niveau cible fixé par le Comité exécutif en 2006.
12. En 2012, la mise en conformité avec les normes IPSAS a augmenté la valeur de l'actif du bâtiment du Siège, ce qui a entraîné une augmentation directe du Fonds de roulement. En 2013, l'application d'une norme IPSAS a obligé à amortir le prêt à long terme de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) auprès de la Confédération suisse et a encore augmenté la valeur du Fonds de roulement. Ces augmentations de valeur ont pour effet d'augmenter les charges d'amortissement, qui doivent être couvertes par le budget annuel. Le Conseil directeur a toujours choisi de couvrir ces écritures comptables par des réserves afin d'éviter de réduire les activités inscrites au budget de l'UIP. Comme il en a été décidé pour les budgets 2014 à 2024, le Conseil directeur est invité à autoriser l'utilisation du Fonds de roulement en 2025 et au-delà pour couvrir les charges d'amortissement annuelles supplémentaires relatives au bâtiment (60 000 CHF en 2025), le prêt FIPOI (60 000 CHF) et le capital immobilisé dans la réalisation du site web (110 000 CHF).
13. À la suite des discussions du Comité exécutif et de son Sous-Comité des finances, il est proposé d'équilibrer le budget 2025 en prélevant jusqu'à 435 700 CHF sur les liquidités du Fonds de roulement, en soutenant les investissements dans la transformation numérique de l'UIP et la numérisation des archives. Ce montant sera partiellement compensé par les économies attendues pour l'année 2024 et, comme les années précédentes, cette compensation ne sera appliquée que si elle est nécessaire à la fin de l'exercice budgétaire 2025.
14. Même si le Conseil directeur a décidé de rééquilibrer les contributions totales des Membres, des efforts soutenus seront déployés pour gérer le budget ordinaire 2025 et le budget volontaire, en réduisant au minimum les frais de fonctionnement tout en incluant les dépenses supplémentaires à engager afin de mener à bien le programme de travail et d'apporter le soutien nécessaire aux grandes priorités. La recherche de revenus volontaires réguliers et

d'opportunités de partenariat appropriées nécessite des efforts de gestion continus ainsi qu'une évaluation minutieuse des risques éventuels quant à l'indépendance de l'UIP et sa capacité à atteindre les objectifs stratégiques définis par ses Parlements membres. Les Membres sont également encouragés à soutenir les efforts de collecte de fonds de l'UIP, notamment en facilitant la recherche de sources de financement potentielles dans leur pays. En parallèle, le Secrétariat poursuivra ses efforts visant à attirer de nouveaux Parlements membres.

15. L'écosystème parlementaire dans son ensemble continuera à ressentir l'impact de diverses sources d'instabilité mondiale qu'il s'agisse des changements climatiques, des conflits, de l'inflation ou d'une pandémie. En dépit de ces difficultés, les Parlements membres ont maintenu leur ferme engagement à financer le budget ordinaire de l'UIP en s'acquittant de leurs contributions statutaires de façon régulière. En 2025, l'UIP devra faire preuve de dynamisme, d'imagination et de souplesse pour aider les Parlements membres à mettre en œuvre la Stratégie, répondre aux nouvelles demandes et veiller à ce que le dialogue et la coopération interparlementaires puissent se poursuivre, tant en présentiel qu'en ligne. Alors que l'UIP cherche à bâtir des écosystèmes parlementaires résilients, elle doit démontrer sa propre capacité à être résiliente. L'UIP continuera à se positionner comme une organisation qui fait siennes les valeurs inhérentes à la démocratie et au multilatéralisme, notamment l'ouverture, la transparence, l'accessibilité et la redevabilité. Elle poursuivra ses efforts pour s'assurer que ces valeurs concourent au bien-être des citoyens que les parlements représentent, y compris dans le cadre de ses nouvelles politiques en matière de transparence et de redevabilité, ainsi qu'en matière de harcèlement.

## **1.2 Sous-Comité des finances**

16. Comme à l'accoutumée, le Sous-Comité des finances du Comité exécutif a été associé à l'établissement du budget pendant la durée de l'opération, en conseillant le Secrétaire général, en formulant des recommandations et en effectuant des contrôles. Au cours de ses réunions en ligne, le Sous-Comité a défini le budget ordinaire dans ses grandes lignes sur la base des piliers définis dans la Stratégie, et a aussi fourni des conseils sur les éléments spécifiques à privilégier et sur la recherche continue de possibilités pour réduire les coûts. Ses conseils et orientations ont permis d'assurer un examen minutieux et un contrôle qualité avant l'examen ultérieur par le Comité exécutif et le Conseil directeur. Le Sous-Comité des finances a souligné que le budget 2025 renforcera la capacité de l'UIP à produire des résultats pendant la période de la Stratégie tout en gérant les risques institutionnels. Il envoie un signal clair pour encourager davantage de Parlements membres à intensifier leur engagement en faveur du multilatéralisme, de la démocratie et des droits de l'homme de manière efficace, moderne et flexible. L'UIP est l'organisation internationale du parlementarisme, fondée sur des Parlements membres actifs et forts. Le Secrétaire général remercie le Sous-Comité des finances pour son solide leadership dans la préparation de ce budget et se réjouit de son soutien continu pendant l'année à venir.

**Prévisions par objectif stratégique, suivant l'origine des fonds (CHF)**

	Budget 2024	Budget 2025		
		Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Contributions des Membres	11 585 700	11 937 000		11 937 000
Fonds de roulement (IPSAS)	230 000	230 000		230 000
Fonds de roulement (liquidités)	498 400	435 700		435 700
Contributions du personnel	1 159 400	1 162 100		1 162 100
Intérêts	100 000	100 000		100 000
Rémunération de services administratifs	0	320 200	(320 200)	0
Autres recettes	18 000	16 000		16 000
Contributions volontaires	4 116 900		4 323 300	4 323 300
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>17 708 400</b>	<b>14 201 000</b>	<b>4 003 100</b>	<b>18 204 100</b>
<b>1. Renforcer les capacités des parlements et les rendre plus efficaces</b>	<b>3 748 000</b>	<b>2 200 000</b>	<b>1 816 800</b>	<b>4 016 800</b>
<b>2. Promouvoir des parlements inclusifs et représentatifs</b>	<b>1 340 400</b>	<b>687 700</b>	<b>491 200</b>	<b>1 178 900</b>
<b>3. Soutenir la résilience et la capacité d'innovation des parlements</b>	<b>824 600</b>	<b>367 400</b>	<b>549 400</b>	<b>916 800</b>
<b>4. Favoriser l'action parlementaire collective</b>	<b>8 242 400</b>	<b>7 052 500</b>	<b>1 444 300</b>	<b>8 496 800</b>
<b>5. Renforcer la redevabilité à l'UIP</b>	<b>3 753 400</b>	<b>3 748 800</b>	<b>21 600</b>	<b>3 770 400</b>
Autres charges	104 600	144 600		144 600
Suppressions	(305 000)		(320 200)	(320 200)
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>17 708 400</b>	<b>14 201 000</b>	<b>4 003 100</b>	<b>18 204 100</b>

**1.3 Projections à moyen terme**

17. Les perspectives économiques mondiales restent celles d'une croissance modérée en 2025. La confiance des entreprises et des consommateurs augmente tandis que l'inflation diminue parmi les économies du G20, malgré l'impact continu d'une politique monétaire plus stricte. L'économie mondiale devrait poursuivre sa reprise partielle après les perturbations et les tensions géopolitiques de ces dernières années. Le Fonds monétaire international (FMI) prévoit une croissance du PIB mondial de 3,3 % en 2025, contre 3,2 % en 2024, ce qui indique des perspectives stables malgré les risques d'inflation. Les marchés émergents et les économies en développement devraient connaître une croissance moyenne de 4 %, sous l'effet d'une forte demande intérieure et d'une amélioration des résultats à l'exportation, cependant ce taux reste inférieur aux niveaux d'avant la pandémie. Parmi les économies avancées, la croissance devrait s'aligner plus étroitement au cours de la période à venir. Le FMI et la Banque mondiale s'inquiètent d'une reprise inégale, en particulier pour les pays à faible revenu, et de l'impact potentiel de taux d'intérêt élevés prolongés sur les perspectives de croissance. Il reste difficile de prévoir si les tensions géopolitiques au Moyen-Orient risquent de porter atteinte aux marchés de l'énergie et aux marchés financiers, ce qui pourrait freiner la croissance et faire repartir l'inflation à la hausse.
18. Le FMI a ajusté les prévisions de croissance pour les États-Unis d'Amérique à 2,6 % pour 2024, avec une nouvelle baisse à 1,9 % en 2025, en raison d'un ralentissement du marché de l'emploi et d'une réduction de la consommation. Dans la zone euro, la croissance devrait passer de 0,9 % en 2024 à 1,5 % en 2025, grâce à des services plus dynamiques, des salaires réels plus élevés et des investissements accrus. Toutefois, les faiblesses du secteur manufacturier laissent présager une reprise plus lente. La Banque mondiale prévoit un ralentissement de la croissance en Asie de l'Est et dans le Pacifique, qui passerait de 4,8 % en 2024 à 4,2 % en 2025, principalement en raison du ralentissement de l'activité en Chine. En Amérique latine, les prévisions de croissance pour 2024 ont été revues à la baisse pour le Brésil en raison de l'impact des inondations, et pour le Mexique en raison d'une baisse de la demande. Les prévisions de croissance du Brésil pour 2025 ont été revues à la hausse, grâce aux efforts de relèvement après les inondations et à des facteurs structurels positifs tels qu'une augmentation de la production d'hydrocarbures. Au Moyen-Orient et en Asie centrale, les limitations actuelles en matière de production pétrolière et les conflits régionaux ont un impact sur les perspectives économiques. La croissance de l'Arabie saoudite devrait diminuer de 0,9 point de pourcentage

en 2024, principalement en raison des réductions de la production de pétrole. Les perspectives de croissance de l'Afrique subsaharienne ont été ramenées à 3,6 % pour 2024, en partie à cause de l'impact des conflits dans la région et d'une activité plus faible que prévu au Nigéria. Toutefois, les prévisions de croissance de cette région pour 2025 s'établissent à 4,2 %.

19. La croissance économique de la Suisse devrait atteindre 1,1 % en 2024 et passer à 1,4 % en 2025, poursuivant ainsi sa progression par rapport au taux de croissance du PIB de 0,8 % enregistré en 2023. L'investissement privé et les exportations devraient être limités par l'affaiblissement du commerce mondial et le resserrement des conditions monétaires. Vers la fin de 2024, l'inflation devrait augmenter temporairement en raison de la hausse des prix des loyers et de l'électricité, mais elle restera dans la fourchette de stabilité établie par la Banque nationale suisse, à savoir 0-2 %. Les principaux dangers qui pèsent sur l'activité économique sont une nouvelle baisse de la demande étrangère, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et une forte correction des prix de l'immobilier.
20. Pour 2025, le Conseil directeur de l'UIP est convenu d'une augmentation de 3 % pour le montant total des contributions des Membres. Si des recettes supplémentaires sont collectées, les services et programmes des objectifs stratégiques y afférents seront étendus. Par ailleurs, des projections prudentes continuent d'être adoptées en ce qui concerne les recettes provenant des intérêts et des placements en 2025.

#### **1.4 Vers une UIP neutre en carbone**

21. L'UIP est engagée de longue date dans les efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques. Dans le cadre de sa campagne *Parlements pour la planète*, l'UIP continue de promouvoir le développement d'institutions parlementaires plus vertes, capables de fonctionner tout en atténuant l'impact sur l'environnement et en défendant une action climatique responsable. La Stratégie 2022-2026 porte cet engagement à un nouveau palier en intensifiant les activités liées aux changements climatiques et en instaurant un objectif de neutralité carbone pour l'Organisation à l'horizon 2030. Une politique visant à atteindre cet objectif est en cours d'élaboration et les mesures y relatives seront prises en conséquence en 2025. Le Secrétariat calculera ses émissions de carbone afin de pouvoir suivre les progrès réalisés et identifier les domaines d'action prioritaires. Les voyages officiels demeureront nécessaires pour permettre à l'UIP de mener à bien ses activités. Les émissions découlant de ces déplacements devront être calculées et compensées dans leur intégralité.
22. Cette nouvelle initiative s'ajoutera aux efforts actuellement déployés par l'UIP en vue de réduire ses émissions. L'électricité qu'elle consomme provient uniquement de sources renouvelables, selon l'offre du fournisseur local d'électricité. Comme le Siège a un système de chauffage et des contrôles des plus perfectionnés, les possibilités de réduire encore la consommation d'énergie sont limitées. Cependant, l'UIP continue de s'efforcer de s'approvisionner en matériel et en fournitures fabriqués dans le respect de l'environnement, règle systématiquement ses imprimantes et photocopieuses pour produire des impressions recto-verso, recycle le papier, les cartons, le verre, le fer et l'aluminium et, par son initiative PaperSmart, limite la quantité de documents imprimés. L'Organisation a obtenu un certificat de respect de l'environnement de la part de PET-Recycling Schweiz attestant qu'elle recycle l'ensemble de ses déchets en PET plastique, épargnant ainsi à l'environnement les conséquences d'émissions de gaz à effets de serre et de la consommation de carburant.
23. Une provision de 29 600 CHF est comprise dans le présent budget pour compenser les émissions de carbone des activités ordinaires en 2025. Cette provision compense les émissions de carbone de l'UIP en finançant des activités visant à réduire l'effet des changements climatiques.
24. Il est demandé au Conseil directeur de prélever sur la réserve prévue pour compenser les émissions d'équivalent CO<sub>2</sub> les fonds nécessaires en 2025 au financement de toutes les activités déployées par l'UIP en rapport avec les changements climatiques, et de compléter ainsi les fonds qu'elle devrait recevoir de donateurs volontaires pour ces activités. Actuellement, les fonds provisionnés et accumulés lors des années précédentes sont entièrement dépensés tous les ans au titre de la participation parlementaire à l'atténuation des effets des changements climatiques et sont reconstitués chaque année au moyen de la provision susmentionnée.



25. Les changements climatiques constituent une menace grave et croissante pour le bien-être des populations et la santé de la planète. Le renforcement de l'action dans le domaine des changements climatiques alimentera les activités de l'UIP dans tous les domaines et contribuera, en 2025, à la réalisation des objectifs stratégiques, notamment les objectifs stratégiques 1, 3 et 4. Grâce aux fonds extrabudgétaires, l'UIP pourra renforcer son action visant à accroître les connaissances des parlements et leurs capacités afin qu'ils puissent intervenir plus vigoureusement en matière de changements climatiques par le biais de la législation, de la représentation et du contrôle, et promouvoir la mise en œuvre de l'Accord de Paris. De surcroît, en donnant également la priorité aux fonctions de communication des parlementaires, l'UIP continuera à offrir des espaces de dialogue interparlementaire, ainsi qu'à faciliter les échanges entre les parlementaires et les principales parties prenantes, dans les enceintes internationales, notamment les négociations annuelles de la CCNUCC.

### **1.5 Égalité des sexes – Analyse**

26. La Stratégie accorde la priorité, sur le long terme, aux activités de l'UIP relatives à l'égalité hommes-femmes et à leur visibilité, notamment aux travaux visant à encourager et à soutenir la participation des femmes à la vie politique, à protéger et promouvoir les droits des femmes en général et à renforcer leur autonomisation. Ces activités sont inscrites et font l'objet de rapports au titre des cinq objectifs de la Stratégie de l'UIP.
27. Les contributions volontaires allouées aux activités en rapport avec le partenariat/l'égalité hommes/femmes proviennent de dons fournis notamment par l'ASDI, les Émirats arabes unis, Irish Aid et l'Union européenne. Ces fonds supplémentaires seront affectés en 2025 au fur et à mesure de leur obtention.
28. Les prévisions cumulées au titre du budget ordinaire et des contributions volontaires pour les activités relatives à l'égalité des sexes représentent 8 % du total du budget consolidé.

## 2. Recettes

### 2.1 Contributions des Membres

29. La majeure partie des recettes de l'UIP provient des contributions de ses Membres. Pour 2025, le Conseil directeur est convenu que le montant total des contributions des Membres augmentera de 3 %. Jusqu'en 2011, celles-ci augmentaient en moyenne de 3 % par an pour couvrir les hausses dues à l'inflation ainsi que les besoins en maintenance et en réserves. Depuis, les contributions des Parlements membres ont été fortement réduites à plusieurs reprises en raison des restrictions budgétaires internes que connaissent nombre d'entre eux. Entre 2011 et 2016, l'UIP a réduit les contributions annuelles de ses Membres de plus de 17 %, d'où des économies cumulées de 7,5 millions de CHF pour les Membres de l'UIP et un retour aux niveaux de contribution des années 1990. Le total des contributions a été réduit de plus de 2 millions de CHF par an, alors que le nombre des Membres de l'UIP ne cessait d'augmenter, passant de 152 à 180 de 2009 à 2024, ce qui a aussi allégé la charge financière des Membres existants. En termes réels, les recettes ordinaires de l'UIP ont été ramenées à leur niveau du tournant du millénaire. En 2025, le montant total des contributions restera en deçà du niveau atteint en 2010.

ANNÉE	CONTRIBUTIONS MISES EN RECouvreMENT* (CHF)*	ÉVOLUTION PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE
2009	11 756 000	3,5 %
2010	12 046 100	2,5 %
2011	12 202 390	1,3 %
2012	10 939 900	-10,0 %
2013	10 950 800	0 %
2014	10 952 900	0 %
2015	10 601 676	-3,2 %
2016	10 056 000	-5,1 %
2017	10 238 600	1,5 %
2018	10 443 400	2,0 %
2019	10 515 200	0 %
2020	10 959 200	4,1 %
2021	10 920 800	0 %
2022	10 920 800	0 %
2023	11 248 400	3 %
2024	11 591 500	3 %
2025	11 937 000	3 %

**\* Le nombre des Membres de l'UIP est passé de 152 à 180 entre 2009 et 2024**

30. En 2011, le Conseil directeur a décidé d'adapter automatiquement le barème des contributions de l'UIP chaque fois que celui des Nations Unies serait modifié. Le barème de l'UIP présenté en même temps que le présent budget reflète le dernier barème de l'ONU pour 2022-2024.

### 2.2 Contributions du personnel et autres recettes

31. En qualité de fonctionnaires internationaux, les membres du personnel de l'UIP reversent à l'Organisation une contribution, ou impôt sur le revenu. Le taux de contribution est établi par la Commission de la fonction publique internationale. En 2025, ce système d'imposition interne générera 1 160 800 CHF de recettes brutes au bénéfice de tous les Parlements membres. Afin d'éviter une double imposition, l'UIP est tenue de rembourser à certains employés résidents en France et aux citoyens du Canada la part de leur contribution correspondant à l'impôt national sur le revenu qu'ils ont dû payer.

32. Les recettes supplémentaires provenant de la rémunération de services d'observation, de la location de salles, de la vente de souvenirs, et d'autres sources annexes devraient s'élever à 16 000 CHF en 2025. Les recettes au titre des intérêts et des placements sont estimées à 100 000 CHF, bien qu'il soit difficile de faire des prévisions dans un contexte d'incertitude financière.

### 2.3 Contributions volontaires

33. La mobilisation des ressources devrait rapporter des contributions volontaires à hauteur de 24 % du budget total consolidé 2025 (4,3 millions de CHF). Le financement pluriannuel de l'ASDI pour la période 2022-2024, devrait être prolongé à hauteur similaire pour deux années supplémentaires jusqu'à la fin de la période couverte par la Stratégie de l'UIP, sous réserve d'un accord. Ce financement confirme l'engagement de la Suède à octroyer, sur le long terme, des subventions pour soutenir le travail de l'UIP dans le cadre de l'ensemble de ses programmes, en particulier dans les domaines de la démocratie et du développement. La Commission européenne apporte tout un éventail d'aides à l'UIP, à la fois au Programme du partenariat entre hommes et femmes, en coopération avec ONU Femmes, et au Centre pour l'innovation au

Parlement via le projet Inter Pares d'International IDEA, ainsi qu'un soutien au niveau national à Djibouti. À l'issue d'une subvention triennale en 2024, des discussions sont en cours avec le Ministère canadien des affaires étrangères, du commerce et du développement en vue de garantir le financement futur du Programme du partenariat entre hommes et femmes.

34. Plusieurs parlements ont versé de généreuses contributions pour soutenir le programme conjoint sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent mis en œuvre en coopération avec l'ONU. Des parlements continuent d'apporter leur soutien, notamment celui de la Chine, qui a accordé une nouvelle subvention (1 million d'USD/0,9 million de CHF) pour la période 2024-2028. Une subvention renouvelée du Conseil national de la Fédération des Émirats arabes unis pour 2024-2028 fournit également 1 million d'USD (0,9 million de CHF), répartis entre le programme sur la lutte contre le terrorisme (33 %), les travaux sur les changements climatiques (33 %) et les programmes consacrés à l'égalité des sexes, à la jeunesse et à la démocratie (33 %). Un nouveau partenariat avec le Centre mondial du Roi Hamad pour la coexistence pacifique de Bahreïn fournira une subvention de 400 000 CHF au cours des trois prochaines années.
35. La mise en œuvre des ODD est soutenue par la subvention accordée par la Chine, d'un montant de 1,5 million d'USD (1,3 million de CHF) sur cinq ans, soit la période 2021-2025. Ce don permet à l'UIP de soutenir le renforcement des capacités des parlements des pays en développement et de contribuer à la mise en œuvre des ODD. La subvention de 2 millions de CHF accordée en 2021 par le Conseil de la choura du Qatar est presque arrivée à terme et des discussions sont en cours en vue d'une nouvelle subvention destinée à soutenir plusieurs objectifs stratégiques de l'UIP. L'Organisation continue de rechercher des donateurs potentiels. Comme toujours, le Comité exécutif sera tenu informé des nouvelles ressources mobilisées après l'approbation du budget 2025.
36. En 2025, l'UIP continuera de collaborer avec la famille des Nations Unies, notamment avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur divers programmes de pays, dont un accord pluriannuel pour la République démocratique populaire lao. L'UIP et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) continueront de collaborer étroitement. Un nouveau protocole d'accord a été conclu en mars 2024 et une lettre d'accord portant sur un montant de 110 000 CHF devrait être signée dans les mois à venir. Des discussions sur la poursuite de la collaboration avec le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), sous l'égide de l'OMS, sont également en cours pour financer les activités destinées à promouvoir la santé des femmes, des adolescents et des enfants.
37. Un complément à la subvention initiale de 100 000 USD (88 000 CHF) de la Julie Ann Wrigley Foundation, par l'intermédiaire de l'Université d'État de l'Arizona, apporte un financement supplémentaire de 35 000 USD (30 000 CHF) pour soutenir la campagne de l'UIP relative à la lutte contre les changements climatiques. Comme toujours, des efforts sont en cours pour recueillir des fonds auprès d'un plus grand nombre d'autres partenaires. L'UIP s'est adressée à la Fondation Bertelsmann, une organisation philanthropique allemande, afin de trouver des financements pour ses activités liées à la jeunesse.

### 3. Dépenses

#### 3.1 Objectifs stratégiques

#### **Objectif 1 – Renforcer les capacités des parlements et les rendre plus efficaces**

##### Principe

Il est essentiel pour la démocratie que les parlements et les parlementaires puissent exercer efficacement leur mandat, sans peur ni violence, servir les citoyens, représenter et défendre les droits et les intérêts des citoyens dans toute leur diversité, prendre des décisions fondées sur des données probantes et contrôler l'action de l'exécutif.

##### Aperçu des activités pour 2025

###### **Faire en sorte que les parlementaires puissent exercer leur mandat en toute liberté**

L'UIP poursuivra ses efforts pour garantir que les parlementaires puissent exercer leur mandat librement et en toute sécurité face aux menaces et défis croissants auxquels ils sont confrontés. Le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP gèrera sa charge de travail croissante en se réunissant régulièrement, en effectuant des missions sur place, en organisant des auditions avec les victimes, les autorités et des experts, en envoyant des observateurs à des procès et en assurant, de concert avec les Parlements membres de l'UIP et d'autres parties prenantes, un suivi afin de s'assurer que les décisions prises sont suivies d'effet.

L'UIP présentera les résultats d'une étude mondiale sur l'intimidation publique des parlementaires, qui vise à mieux comprendre les tendances et à recenser les lacunes et les solutions efficaces. Elle mènera également des activités de sensibilisation et aidera les parlements nationaux à relever les défis liés à l'exercice de la liberté d'expression, une condition préalable à la démocratie. Pour ce faire, elle utilisera un nouvel outil : une formation en ligne ouverte à tous (FLOT) sur la liberté d'expression, élaborée en 2024.

L'UIP présentera les conclusions d'une nouvelle étude régionale sur la violence faite aux femmes parlementaires de la région Asie-Pacifique et les moyens d'y remédier. Elle mettra également en œuvre des activités d'appui dans les parlements de la région Asie-Pacifique en guise de suivi.

Une nouvelle étude axée sur les Amériques sera également lancée, complétant la série d'études publiées depuis 2016 (monde, Europe, Afrique et Asie-Pacifique).

###### **Renforcer les capacités institutionnelles globales et l'action dans les domaines politiques clés**

L'UIP continuera de soutenir les parlements pour leur permettre de renforcer leur capacité institutionnelle à remplir leur mandat constitutionnel consistant à légiférer, à contrôler et à représenter les intérêts du public. L'appui de l'UIP visera à renforcer leur efficacité, leur représentativité, leur transparence, leur redevabilité et leur accessibilité, qui sont autant d'éléments clés pour la réalisation de l'ODD 16 et l'instauration de parlements démocratiques.

S'appuyant sur les Indicateurs pour des parlements démocratiques, ainsi que sur ses outils d'auto-évaluation déjà existants, l'UIP aidera les parlements à utiliser ces cadres en vue d'améliorer le fonctionnement de l'institution et de leur permettre de s'acquitter efficacement de leur mandat. L'UIP fournira à plusieurs parlements un soutien adapté en matière de renforcement des capacités au profit de l'institution, des parlementaires et du personnel parlementaire en mettant l'accent sur le renforcement de la capacité de contrôle et sur l'établissement de nouveaux partenariats visant à les aider dans leur travail (institutions de vérification publiques, organisations de la société civile et instituts de recherche). L'UIP concentrera ses efforts sur les parlements des pays en transition, en particulier les parlements d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, afin de renforcer leurs capacités en matière de rédaction de textes constitutionnels, de processus décisionnels inclusifs, de dialogue, de participation du public et de sensibilisation des citoyens. Nombre de ces pays sont en proie à l'instabilité et il est du devoir de l'UIP d'aider leurs parlements à s'attaquer aux causes profondes de celle-ci.

L'UIP complétera le renforcement des capacités institutionnelles en apportant aux parlements une aide ciblée dans des domaines d'action prioritaires, notamment les droits de l'homme, l'égalité des sexes, l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles et des aspects discriminatoires de la législation, l'autonomisation des jeunes, les changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe, l'égalité et les droits en matière de santé, la sécurité humaine et la sécurité commune pour consolider la paix, le développement durable et la lutte contre le terrorisme.

L'égalité des sexes et les droits des femmes constitueront une priorité intersectorielle. L'UIP aidera les parlements à lutter contre la discrimination fondée sur le sexe et à faire progresser les droits et l'autonomisation des femmes, en assurant le suivi des recommandations issues des processus d'examen des Nations Unies, tels que l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme, l'examen Beijing +30, le forum politique de haut niveau pour le développement durable et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Elle appuiera également l'action parlementaire relative à d'autres processus relevant des organes conventionnels de l'ONU, ainsi qu'à l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

### **Élaborer des normes et des lignes directrices à l'intention des parlements**

Les Indicateurs pour des parlements démocratiques, lancés en 2024, ainsi que d'autres outils, notamment *La sécurité humaine et la sécurité commune pour consolider la paix* ou *Examen législatif sous l'angle des ODD* et, à paraître, *Contrôle parlementaire aux fins d'une action climatique urgente et responsable*, et les études sur les processus d'accueil des nouveaux parlementaires seront largement diffusés et intégrés dans le travail de renforcement des capacités.

## **Actions clés**

### **Faire en sorte que les parlementaires puissent exercer leur mandat en toute liberté**

- Offrir une assistance aux parlementaires en danger par l'intermédiaire de la procédure de traitement et de suivi des plaintes du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP (séances, auditions, observations de procès, missions)
- Finaliser et lancer l'étude sur les actes d'intimidation publique à l'encontre des parlementaires
- Finaliser et lancer l'étude sur le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes dans les parlements dans la région Asie-Pacifique
- Organiser une conférence régionale sur la violence faite aux femmes parlementaires dans la région Asie-Pacifique
- Réaliser une étude sur le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes parlementaires dans les Amériques
- Fournir des services consultatifs aux parlements (sur demande) sur la lutte contre le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes dans les parlements
- Renforcer les capacités en vue de garantir la liberté d'expression
- Sensibiliser à la violence à l'égard des parlementaires, qu'elle soit le fait de l'État ou de l'intimidation publique, grâce à des campagnes de communication spécifiques et à l'appui des produits issus des travaux de recherche de l'UIP

### **Renforcer les capacités institutionnelles**

- Offrir une assistance aux parlements dans le cadre de leurs auto-évaluations et des évaluations de leurs besoins en ce qui concerne le renforcement de leurs capacités institutionnelles et certains domaines d'action prioritaires de l'UIP
- Renforcer les capacités des parlementaires et du personnel parlementaire, notamment des femmes et des jeunes parlementaires, en lien avec les fonctions essentielles du parlement, en particulier la surveillance et le contrôle en ce qui concerne les ODD et les changements climatiques, la rédaction, le contrôle et l'examen des textes de loi, les services de recherche, les règles et procédures internes, l'élaboration du budget, la participation des citoyens aux travaux du parlement, l'élaboration des lois et le contrôle, notamment en lien avec les domaines d'action prioritaires de l'UIP, et la coopération avec les principales parties prenantes, telles que les institutions supérieures de contrôle des finances publiques, les bureaux nationaux de statistique et les instituts de formation parlementaire

- Soutenir les parlements des pays en transition
- Soutenir la transformation numérique des parlements
- Proposer des services de conseil, notamment sur le fonctionnement des parlements, la législation, les règles et procédures internes et la réconciliation nationale
- Mener des recherches Parline sur les parlements et leur fonctionnement

**Soutenir les actions stratégiques prioritaires aux niveaux national et mondial**

- Renforcer les capacités des parlementaires et du personnel parlementaire dans des domaines d'action clés tels que la liberté d'expression, la prévention des actes d'intimidation publique à l'encontre des parlementaires, les ODD, les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe, l'égalité des sexes dans la loi, la violence à l'égard des femmes, la santé, le désarmement, le contrôle et la gouvernance, les instruments juridiques de lutte contre le terrorisme, la science et la technologie, l'intelligence artificielle et le commerce. Une attention particulière sera accordée à l'aide aux petits États insulaires en développement (PEID)
- Renforcer les capacités en vue de la mise en œuvre des recommandations des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme et d'autres processus et accords juridiquement contraignants de l'ONU
- Accroître la publication d'études de cas de l'UIP, de reportages et d'interviews vidéo, portant notamment sur des thèmes émergents tels que l'intelligence artificielle

**Élaboration et utilisation de normes et de lignes directrices à l'intention des parlements**

- Promouvoir et diffuser les Indicateurs pour des parlements démocratiques
- Concevoir des normes et des lignes directrices pour le renforcement des capacités et des pratiques parlementaires
- Diffuser les outils récemment publiés (*La sécurité humaine et la sécurité commune pour consolider la paix* ou *Examen législatif sous l'angle des ODD*, Formation en ligne ouverte à tous sur la liberté d'expression, *Contrôle parlementaire aux fins d'une action climatique urgente et responsable* et l'étude sur le processus d'accueil des nouveaux parlementaires).
- Rechercher et recueillir des données sur les parlements et leurs travaux en rapport avec les priorités politiques de l'UIP
- Recueillir des données de manière globale et répertorier les bonnes pratiques concernant l'égalité des sexes, la participation des jeunes, la lutte contre les changements climatiques, la sécurité commune et humaine, les législations antiterroriste efficaces, la prévention de l'extrémisme violent, les ODD, la santé, la mise en œuvre des recommandations issues des cas relatifs aux violations des droits de l'homme examinés par l'UIP, la mise en œuvre des Principes communs en matière d'assistance aux parlements
- Élaborer des lignes directrices sur les parlements et l'intelligence artificielle
- Commencer les travaux relatifs à la prochaine édition du Rapport parlementaire mondial

**Prévisions par type de dépenses (CHF)**

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
<b>2025</b>	<b>2 200 000</b>	<b>1 816 800</b>	<b>4 016 800</b>
• Salaires	1 644 800	594 300	2 239 100
• Services	347 500	912 900	1 260 400
• Voyages	164 500	224 800	389 300
• Matériel	43 200	84 800	128 000

## **Objectif 2 – Promouvoir des parlements inclusifs et représentatifs**

### **Principe**

L'un des éléments clés de parlements forts est la mesure dans laquelle leurs membres parviennent à représenter et à exprimer les préoccupations de la société dans son ensemble, en accordant une attention particulière aux groupes moins représentés et aux personnes en situation de vulnérabilité, telles que les personnes handicapées, et aussi la mesure dans laquelle les pratiques parlementaires inclusives permettent d'établir des voies d'accès et d'influence pour l'ensemble des citoyens.

### **Aperçu des activités pour 2025**

#### **Renforcer la représentation et la participation des femmes et des jeunes**

La représentation des femmes et des jeunes est au cœur des activités menées par l'UIP depuis quelques décennies. L'UIP contribuera aux processus liés au 30<sup>e</sup> anniversaire du Programme d'action de Beijing, au 25<sup>e</sup> anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, et l'arrivée à terme des ODD, fixée à 2030, d'ici cinq ans, avec des données et des informations opportunes sur la représentation et la participation des femmes et des jeunes au parlement, y compris les évolutions et les tendances émergentes, les bonnes pratiques et les enseignements tirés des diverses expériences des parlements. Elle élaborera des outils de plaidoyer pour appuyer la participation politique des femmes et des jeunes et poursuivre la mobilisation en faveur de parlements plus représentatifs. Ce faisant, elle mettra l'accent sur la participation politique des jeunes femmes. L'UIP se concentrera également sur la participation des groupes de femmes et de jeunes en situation de vulnérabilité et de marginalisation.

L'UIP soutiendra les efforts déployés par les pays en vue d'accroître la représentation des femmes et des jeunes au parlement. Elle fournira par exemple un soutien et une expertise techniques sur les mesures et initiatives pratiques qui facilitent l'accès des femmes et des jeunes au parlement. Elle s'attachera en particulier à épauler les parlements qui comptent moins de 10 % de femmes dans leurs rangs.

L'UIP poursuivra les travaux dans le cadre de la campagne intitulée *Oui à plus de jeunes au parlement !* afin de traduire les engagements en mesures concrètes destinées à accroître le nombre de jeunes parlementaires et à soutenir ces derniers dans leur carrière politique.

#### **Établir des processus parlementaires inclusifs**

L'UIP continuera de tirer parti des résultats de la 145<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP à Kigali, pour faire des parlements des institutions sensibles au genre qui œuvrent pour l'égalité des sexes.

Elle approfondira également ses recherches sur les processus, les mécanismes et les stratégies mis en œuvre au sein des parlements pour renforcer la participation des femmes et des jeunes aux processus décisionnels et accroître leur influence, et garantir que l'institution du parlement prend en considération les perspectives et les intérêts des femmes et des jeunes.

L'UIP aidera également les parlements à favoriser la participation des femmes et des jeunes aux travaux parlementaires et à renforcer leur capacité à prendre en compte les questions liées aux femmes et aux jeunes dans ces travaux. Elle les aidera à mener des auto-évaluations de leur sensibilité au genre, à apporter un appui ciblé à l'autonomisation des femmes et des jeunes au parlement, à mener des activités de renforcement des capacités à l'intention des forums de femmes parlementaires et de jeunes parlementaires, et à déployer des initiatives visant à lutter contre le sexisme, le harcèlement et la violence envers les femmes au parlement.

L'UIP s'efforcera d'appliquer à d'autres populations marginalisées et vulnérables les enseignements tirés de ses activités relatives à la représentation et à l'inclusion des femmes et des jeunes, et étudiera les moyens permettant d'atteindre cet objectif. Ses travaux mettront l'accent sur l'impact de l'action parlementaire sur ces groupes dans les domaines de l'autonomisation sur le plan politique, du développement durable, de la santé et de la lutte contre les changements climatiques.

L'UIP entreprendra en outre des travaux consacrés aux processus décisionnels inclusifs sur le plan politique, en mettant l'accent sur les relations entre la majorité et l'opposition au sein du Parlement.

### **Appuyer la participation des citoyens**

La participation des citoyens aux travaux du parlement sera une priorité, dans le prolongement des conclusions du *Rapport parlementaire mondial 2022*. L'UIP se concentrera sur la participation des citoyens aux travaux relatifs aux domaines d'action primordiaux, en particulier la lutte contre les changements climatiques, les droits des femmes et la santé. Elle mettra en œuvre des initiatives visant à faciliter l'échange d'expériences et à soutenir les parlements, au niveau national, dans leurs efforts de sensibilisation et d'association du public, notamment par l'utilisation des technologies de l'information permettant d'étendre la portée de telles activités. La mobilisation du public sera également une priorité dans le cadre des mesures déployées pour soutenir les parlements en transition.

## **Action clés**

### **Accroître la représentation des jeunes et des femmes**

- Réaliser des études et collecter des données sur les femmes et les jeunes au parlement, et élaborer des outils de sensibilisation (carte des Femmes en politique, infographies et autres outils de communication)
- Promouvoir tous les produits de l'UIP relatifs au genre qui attirent le plus l'attention des médias, en particulier ceux qui marquent le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration de Beijing sur l'égalité entre les femmes et les hommes
- Contribuer aux efforts des parlements pour accroître l'accès des femmes à leurs travaux, en prêtant une attention particulière aux parlements qui comptent moins de 10 % de femmes parmi leurs membres
- Continuer de s'appuyer sur le succès de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* afin de soutenir les mesures prises par les parlements en vue d'accroître la participation des jeunes et d'autonomiser les jeunes parlementaires

### **Établir des processus inclusifs au sein des parlements**

- Contribuer à la réalisation, par les parlements, d'une auto-évaluation de leur sensibilité au genre et suivi de cet exercice
- Contribuer à l'établissement de forums de femmes parlementaires, aux travaux et à l'impact de ces organes
- Contribuer à l'établissement de forums de jeunes parlementaires, aux travaux et à l'impact de ces organes
- Proposer aux femmes et aux jeunes parlementaires des formations au leadership et des stages de renforcement des capacités, y compris en ligne
- Aider les parlements à mettre en œuvre la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !*
- Aider à recenser les groupes sous-représentés et marginalisés au parlement, dont les personnes handicapées, et à mieux déterminer leur accès et leur participation aux travaux du parlement
- Renforcer les capacités des parlements pour qu'ils puissent affermir leur action en faveur des groupes vulnérables dans les domaines du développement durable, de la santé et des changements climatiques
- Élaborer des lignes directrices sur les relations entre la majorité et l'opposition au parlement



**Renforcer les efforts déployés en faveur de la participation des citoyens**

- Organiser des webinaires pour partager les bonnes pratiques et les enseignements tirés de la participation des citoyens
- Appuyer les initiatives nationales déployées par les parlements en faveur de la participation des citoyens, en particulier concernant la lutte contre les changements climatiques, les droits des femmes et l'égalité des sexes, la santé et le suivi de l'étude sur l'intimidation publique des parlementaires
- Collaborer avec les jeunes de la société civile afin de sensibiliser le public à la participation des jeunes et à la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !*
- Prôner la mobilisation du public dans les pays en transition

**Prévisions par type de dépenses (CHF)**

	<b>Budget ordinaire</b>	<b>Autres sources</b>	<b>Budget global</b>
<b>2025</b>	<b>687 700</b>	<b>491 200</b>	<b>1 178 900</b>
• Salaires	597 500	76 700	<b>674 200</b>
• Services	63 900	371 800	<b>435 700</b>
• Voyages	26 300	17 000	<b>43 300</b>
• Matériel	0	25 700	<b>25 700</b>

## **Objectif 3 – Soutenir la résilience et la capacité d'innovation des parlements**

### **Principe**

La pandémie de COVID-19, la crise climatique et les cybermenaces figurent parmi les principaux phénomènes qui ont souligné la nécessité pour les parlements et les parlementaires d'être tournés vers l'avenir, résilients et capables d'évoluer, de s'adapter et de gérer les risques en fonction de l'évolution du contexte. Ils ont également mis en évidence l'importance, pour les parlements, de continuer à moderniser leurs stratégies et leurs processus opérationnels. L'émergence de l'intelligence artificielle en tant qu'opportunité et défi majeur pour les parlements et la démocratie en général a également rendu plus pressante la nécessité de s'adapter et de planifier l'avenir.

### **Aperçu des activités pour 2025**

#### **Favoriser l'innovation au parlement**

En 2025, l'UIP poursuivra et renforcera son action visant à aider les parlements à intégrer l'innovation et à tirer parti de la technologie pour devenir plus efficaces et plus résilients. Le Centre pour l'innovation au parlement continuera de servir de plateforme centrale permettant aux parlements de tirer parti des innovations des uns et des autres, y compris en matière d'intelligence artificielle.

L'UIP s'efforcera de fournir des études et des données, et de faciliter des discussions en vue de renforcer la capacité des parlements à utiliser efficacement la technologie numérique dans l'exercice de leurs fonctions essentielles. Les conclusions du Rapport mondial sur l'e-Parlement 2024 serviront de base aux échanges et aux actions de suivi.

L'UIP continuera également de mener des initiatives visant à développer les bonnes pratiques en matière d'utilisation de l'IA dans les parlements. Elle poursuivra le développement des lignes directrices et des scénarios d'utilisation de l'IA publiés en 2024. Le réseau d'experts parlementaires sur l'IA du Centre pour l'innovation au parlement continuera d'échanger des informations et des bonnes pratiques, en s'appuyant sur l'expérience acquise au fur et à mesure que les parlements progressent dans l'utilisation de cette technologie émergente.

En outre, l'UIP soutiendra les parlements au niveau national pour leur permettre de développer leurs capacités numériques et technologiques.

#### **Rendre les parlements plus écologiques**

Dans le cadre de sa campagne *Parlements pour la planète*, l'UIP continuera de promouvoir le développement d'institutions parlementaires plus écologiques, c'est-à-dire capables de fonctionner tout en atténuant l'impact sur l'environnement et en promouvant une action climatique responsable.

L'UIP continuera de sensibiliser, de collecter les bonnes pratiques et de donner de la visibilité aux initiatives prises par les parlements, afin qu'elles servent de modèles à d'autres parlements et à d'autres institutions publiques.

#### **Renforcer la résilience des parlements face aux risques**

L'UIP aidera les parlements à traiter les priorités prospectives, tournées vers l'avenir (la préparation aux répercussions des changements climatiques, les cybermenaces, l'intelligence artificielle, la science et l'éthique, etc.). Elle facilitera les discussions sur la manière de renforcer la capacité des parlements à appréhender l'avenir et la réflexion prospective. Il s'agira notamment d'effectuer des études et de faire connaître le travail des Commissions du futur.

Elle mènera également des initiatives visant à promouvoir la mise en œuvre de la Charte de l'UIP sur l'éthique de la science et de la technologie, afin de donner aux parlements les moyens d'élaborer des politiques qui placent l'être humain au centre des prises de décisions et d'instaurer

un dialogue et des échanges efficaces entre les scientifiques, les chercheurs, les décideurs politiques et le public. L'UIP soutiendra également les initiatives visant à ancrer les processus décisionnels fondés sur des données probantes au sein des parlements.

Enfin, l'UIP aidera les parlements à appréhender les environnements difficiles sur le plan politique et à s'y adapter, en investissant dans la prévention des conflits, notamment par la médiation, la facilitation du dialogue et l'utilisation des outils consacrés à l'approche de la sécurité humaine et de la sécurité commune pour consolider la paix.

## Actions clés

### Favoriser l'innovation au parlement

- Soutenir le Centre pour l'innovation au parlement, notamment en créant des communautés d'expertise parlementaire au sein des pôles régionaux et thématiques, en élaborant des outils et en diffusant les bonnes pratiques, par exemple sur la transformation numérique des parlements
- Effectuer le suivi du Rapport mondial sur l'e-Parlement 2024 et organisation de la conférence correspondante
- Poursuivre l'élaboration de lignes directrices, de scénarios d'utilisation et de bonnes pratiques concernant l'utilisation de l'IA dans les parlements
- Organiser des webinaires sur la transformation numérique des parlements
- Renforcer les capacités des parlements dans les domaines de l'innovation et des technologies de l'information, afin qu'ils soient mieux à même de remplir leurs fonctions, notamment en lien avec les domaines d'action prioritaires de l'UIP

### Aider les parlements à promouvoir des politiques plus respectueuses de l'environnement

- Aider les parlements à mettre en œuvre les 10 actions pour des parlements plus écologiques
- Déployer des activités de sensibilisation et de facilitation des échanges entre les parlements en ce qui concerne les efforts visant à rendre le travail et le fonctionnement des parlements plus respectueux de l'environnement
- Étoffer la campagne de communication sur le climat de l'UIP, *Parlements pour la planète*, avec les dernières bonnes pratiques en matière de mesures visant à rendre les parlements plus écologiques et la planète plus saine

### Renforcer les capacités à atténuer les risques et à préparer l'avenir

- Offrir une assistance aux parlements pour aborder les enjeux stratégiques de l'avenir et concevoir une législation appropriée, notamment en lien avec la science et l'éthique
- Renforcer la sensibilisation au rôle des Commissions parlementaires du futur
- Organiser le Sommet des Commissions du futur
- Donner de la visibilité aux études de cas illustrant les réussites de parlements innovants et résilients, particulièrement axées sur les initiatives tournées vers l'avenir et l'intelligence artificielle
- Aider les parlements à appréhender les risques à caractère politique grâce au renforcement de leurs capacités en matière de médiation, de facilitation du dialogue et d'engagement

## Prévisions par type de dépenses (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
<b>2025</b>	<b>367 400</b>	<b>549 400</b>	<b>916 800</b>
• Salaires	298 900	9 500	<b>308 400</b>
• Services	42 000	442 400	<b>484 400</b>
• Voyages	15 500	91 500	<b>107 000</b>
• Matériel	11 000	6 000	<b>17 000</b>

## **Objectif 4 – Favoriser l'action parlementaire collective**

### **Principe**

Depuis sa fondation, l'une des grandes forces de l'UIP est sa capacité à créer des liens entre les parlements et les parlementaires, à servir de pivot pour le dialogue, les échanges, la solidarité et la diplomatie parlementaires au niveau international, et à mobiliser la force politique collective de ses Membres à l'échelle mondiale et dans ses relations avec l'ONU, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le G20. Le pouvoir fédérateur mondial de l'UIP est sans équivalent. Il est particulièrement nécessaire de mobiliser ce pouvoir collectif et de le transformer en action politique face aux défis croissants auxquels se heurte le système multilatéral et aux risques existentiels que représentent les changements climatiques, la guerre nucléaire et l'effondrement de l'ordre mondial.

### **Aperçu des activités pour 2025**

#### **Fédérer et faciliter les relations interparlementaires**

L'UIP mettra à profit son pouvoir fédérateur pour créer des plateformes de mobilisation et d'échange politiques en ligne et en présentiel. Le but est d'accélérer la recherche de solutions de politique nationale, régionale et multilatérale aux grands problèmes mondiaux en favorisant la coopération et l'action interparlementaires.

En 2025, l'UIP organisera des événements à l'échelle mondiale, notamment les manifestations phares que sont les Assemblées, la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement, précédée d'un Sommet des présidentes de parlement, la Conférence mondiale des jeunes parlementaires, la première Conférence mondiale des femmes parlementaires, l'Audition parlementaire aux Nations Unies, la Conférence parlementaire sur l'OMC, le Sommet des présidents de parlement du G20 (P20) et la deuxième édition de la Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel. L'approche intégrée employée dans la Stratégie de l'UIP 2022-2026 sera mise en avant lors de ces manifestations.

Dans le cadre de ses efforts pour recenser et diffuser les bonnes pratiques, donner aux parlements les moyens de relever les grands défis mondiaux et mobiliser l'action parlementaire en faveur de changements positifs, l'UIP continuera de travailler en étroite collaboration avec les Parlements membres dans le cadre de la présentation annuelle de rapports sur la mise en œuvre des résolutions et autres décisions de l'UIP.

#### **Promouvoir la prise en compte du point de vue des parlementaires dans les principaux processus de l'ONU**

L'UIP organisera des rencontres à l'échelle mondiale pour traiter des grandes questions thématiques (ODD, changements climatiques, lutte contre le terrorisme, prévention de l'extrémisme violent, cyberattaques, droits de l'homme, égalité des sexes, violence faite aux femmes, la santé, etc.) et créera des espaces favorisant la contribution des parlements aux processus de l'ONU en tenant des réunions parlementaires à l'occasion des principales initiatives des Nations Unies (Commission de la condition de la femme, forum politique de haut niveau pour le développement durable, COP30 sur les changements climatiques, Assemblée mondiale de la Santé, Forum sur la gouvernance de l'Internet, Forum de la jeunesse du Conseil économique et social, etc.). Par le biais de réunions de renforcement des capacités, elle aidera également les parlements à contribuer et à participer aux principaux mécanismes d'examen de l'ONU tels que l'Examen périodique universel, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits de l'enfant et les examens nationaux volontaires de la mise en œuvre des ODD, et soutiendra les parlements lors de l'adhésion aux principaux traités et accords des Nations Unies en matière de désarmement, de non-prolifération et de lutte contre le terrorisme et de l'application de ces instruments.

L'UIP poursuivra ses efforts visant à jeter des ponts entre la politique et la science en vue de favoriser la bonne gouvernance et la confiance via les Écoles de la Science au service de la paix, ses activités en matière de diplomatie scientifique et la mise en œuvre de sa nouvelle Charte sur l'éthique de la science et de la technologie. Elle continuera de soutenir l'*Appel du Sahel*, en vue d'encourager une action parlementaire collective visant à sensibiliser et à remédier à la détérioration de la situation dans la région du Sahel.

L'UIP mettra à profit sa présence stratégique et son partenariat avec l'ONU, par l'intermédiaire de ses bureaux de New York et Vienne et son Siège à Genève, afin de réduire l'écart entre les engagements internationaux et les processus décisionnels multilatéraux et les priorités et la mise en œuvre au niveau national. Elle continuera également de faire avancer son projet politique à l'ONU, dans le cadre du suivi du Sommet de l'avenir des Nations Unies et des résolutions pertinentes de l'UIP et de l'Assemblée générale des Nations Unies.

**Améliorer les liens entre les parlementaires et avec un vaste écosystème de parties prenantes en renforçant la solidarité et la diplomatie parlementaire**

L'UIP intensifiera également ses efforts afin de favoriser la solidarité entre parlementaires concernant le suivi des recommandations de l'UIP visant à faire cesser les violations des droits de l'homme des parlementaires. Elle promouvra également la diplomatie parlementaire pour faciliter le dialogue politique entre les deux Corées, entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, à propos de Chypre et entre les parlementaires d'Israël et de Palestine, et aussi pour faire appliquer les dispositions de la résolution du point d'urgence de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine. Une attention particulière sera accordée aux travaux de la Commission permanente sur la paix et la sécurité internationale de l'UIP, qui devrait adopter en 2025 une résolution sur le rôle des parlements dans la promotion de la solution à deux États en Palestine.

L'UIP appliquera à l'ensemble de ses travaux son approche dite "de l'écosystème parlementaire", qui place les Membres de l'UIP et les parlementaires au centre des activités et favorise également la collaboration avec les différentes parties prenantes, notamment les experts des domaines concernés, les médias, la société civile et le monde universitaire. Cette approche, qui a donné de bons résultats dans le contexte de la Conférence sur le dialogue interconfessionnel de 2023 et de la participation de l'UIP à la Semaine annuelle de la paix à Genève, sera étendue à d'autres événements et activités de l'UIP, dont la Conférence mondiale des présidents de parlement.

**Actions clés**

**Fédérer et faciliter les relations interparlementaires**

- Assemblées de l'UIP en avril (Tachkent, Ouzbékistan) et octobre (Genève) 2025
- Sixième Conférence mondiale des présidents de parlement, précédée du quinzième Sommet des présidentes de parlement
- Sommet des présidents de parlement du G20 (P20)
- Première Conférence mondiale des femmes parlementaires
- Conférence mondiale annuelle des jeunes parlementaires
- Deuxième Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel
- Séminaires régionaux et interrégionaux sur les ODD

**Exposer et défendre la perspective parlementaire dans les processus de l'ONU et de l'OMC**

- Audition parlementaire aux Nations Unies, Forum parlementaire en marge du forum politique de haut niveau pour le développement durable, Réunion annuelle en marge de la session de la Commission de la condition de la femme, Réunion parlementaire dans le cadre de la COP sur les changements climatiques, Segment parlementaire au Forum sur la gouvernance de l'Internet
- Conférence parlementaire sur l'OMC
- Événements autour du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Assemblée mondiale de la Santé, du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de la CCNUCC, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR), etc.
- Appui à la participation des parlementaires aux réunions des Nations Unies qui intéressent directement l'UIP, telles que le Forum de la jeunesse et le Forum des sciences et des technologies du Conseil économique et social, ainsi que d'autres réunions de haut niveau des Nations Unies

- Séances d'information à l'intention des parlementaires sur les processus de l'ONU mettant en lumière les questions clés relatives à la réforme
- Nouvelle série de webinaires sur le dialogue interconfessionnel pour la paix et la dignité humaine, en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.
- Promotion des activités pertinentes de l'UIP aux Nations Unies à New York, Vienne et Genève
- Association des Parlements membres à des campagnes de communication, y compris sur les réseaux sociaux, à l'occasion de la Journée internationale des femmes (8 mars), la Journée internationale du parlementarisme (30 juin), la Journée internationale de la démocratie (15 septembre) et la Journée internationale des droits de l'homme (10 décembre)

**Stimuler l'engagement parlementaire autour des principales questions politiques ainsi que la participation aux processus mondiaux**

- Coordination des apports parlementaires et suivi de la participation des parlements aux événements suivants : Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Comité CEDEF), processus de l'Examen périodique universel (EPU), Comité des droits de l'enfant, forums des Commissions économiques régionales de l'ONU sur le développement durable, Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), UNDRR
- Événements mondiaux ou régionaux de plaidoyer et de sensibilisation portant sur les questions suivantes : parlements sensibles aux droits de l'homme, législation protégeant la liberté d'expression, égalité des sexes, parlements sensibles au genre, participation des jeunes, changements climatiques, ODD, santé, nutrition et sécurité alimentaire, désarmement, sciences et technologies au service de la paix, lutte contre le terrorisme, prévention de l'extrémisme violent
- Écoles de la Science au service de la paix, diplomatie scientifique, Charte de l'UIP sur l'éthique de la science et de la technologie
- Campagnes en faveur de l'adhésion aux principaux traités de l'ONU (Traité sur le commerce des armes, Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, Convention sur les armes à sous-munitions, Conventions sur l'apatridie, Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche) et de leur mise en œuvre

**Renforcer les liens entre les parlementaires et les Parlements membres et avec un vaste écosystème de parties prenantes**

- Promouvoir la solidarité à l'égard des parlementaires en danger
- Renforcer les relations avec les Parlements membres, les autres organisations parlementaires et les groupes géopolitiques
- Progresser vers l'objectif d'universalité de l'UIP
- Promouvoir l'utilisation des outils disponibles dans le cadre du programme de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent, notamment la carte interactive et l'application mobile pour les parlementaires.
- Interventions ciblées par le biais de campagnes et de bulletins d'information
- Amélioration de la stratégie relative aux contenus, en mettant l'accent sur les études de cas et les bonnes pratiques des parlements et mise en place d'un vaste écosystème de parties prenantes qui permet d'informer, d'apprendre et de fournir des exemples à suivre
- Mettre à jour la base de données centralisée de l'UIP en y ajoutant les nouveaux parlementaires et les autres parties prenantes, en particulier à l'issue d'élections
- Réaliser le sondage annuel 2025 de la communauté parlementaire mondiale

**Prévisions par type de dépenses (CHF)**

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
<b>2025</b>	<b>7 052 500</b>	<b>1 444 300</b>	<b>8 496 800</b>
• Salaires	4 722 500	9 500	<b>4 732 000</b>
• Services	1 508 400	957 300	<b>2 465 700</b>
• Voyages	368 000	287 700	<b>655 700</b>
• Matériel	453 600	189 800	<b>643 400</b>

## **Objectif 5 – Renforcer la redevabilité à l’UIP**

### **Principe**

Il s’agit de veiller au renforcement et à la pratique d’une culture de responsabilité mutuelle à tous les niveaux : pour et entre les Parlements membres, entre ces derniers et le Secrétariat de l’UIP, et au sein même du Secrétariat. En plus d’avoir une valeur organisationnelle fondamentale, une telle démarche est indispensable pour s’assurer que la réalisation de l’ensemble des objectifs stratégiques progresse et se déroule d’une manière transparente et démocratique.

### **Aperçu des activités pour 2025**

#### **Renforcer les processus qui nécessitent une action des Membres et améliorer la redevabilité**

La Stratégie insiste sur la nécessité de renforcer les efforts de redevabilité déjà déployés au sein de l’UIP, concernant aussi bien les Parlements membres que le Secrétariat lui-même. L’UIP développera ses activités de sensibilisation et d’engagement auprès des Membres tout au long de l’année, en portant une attention particulière aux régions qui rencontrent le plus de difficultés pour participer aux travaux de l’UIP. L’ouverture de bureaux régionaux pilotes de l’UIP, en Uruguay et en Égypte, contribuera grandement à cet effort. L’Organisation s’efforcera d’examiner et de clarifier avec les Membres les responsabilités et les attentes en ce qui concerne la participation aux travaux de l’UIP ainsi que la mise en œuvre des résolutions et autres décisions de l’UIP. L’examen en cours des Statuts et Règlements de l’UIP visera à rendre l’Organisation plus efficace, plus inclusive et, en fin de compte, plus réceptive aux besoins et aux attentes des Membres. Il s’agira de renforcer les processus qui nécessitent une action des Parlements membres, d’accroître l’impact des interventions de l’UIP aux niveaux national, régional et mondial et de communiquer les progrès accomplis ainsi que les bonnes pratiques. Les nouvelles politiques de l’UIP en matière de transparence et de redevabilité, ainsi qu’en matière de harcèlement, seront mises en œuvre de manière rigoureuse afin que l’UIP reste un environnement responsable et sûr.

#### **Élaborer et approuver les politiques prioritaires recensées par le Groupe de travail sur la transparence, la redevabilité et l’ouverture**

À la suite de la publication du Rapport sur la transparence approuvé en mars 2021 par le Conseil directeur, le Comité exécutif a créé en novembre 2021 le Groupe de travail sur la transparence, la redevabilité et l’ouverture afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport. Les priorités pour 2025 comprennent l’approbation et la mise en œuvre d’une politique sur les lanceurs d’alerte, la révision du Statut et du Règlement du personnel du Secrétariat, et le soutien à la poursuite de la transformation numérique de l’UIP tant au niveau du Secrétariat que de la gouvernance. Des cours de formation pour la mise en œuvre des politiques de l’UIP récemment élaborées seront organisés au cours de la période 2024-2025. Ces mécanismes seront mis en place afin de renforcer la transparence, la redevabilité et l’ouverture, tant au niveau de la gouvernance que du Secrétariat et reposeront sur une gestion globale du risque.

#### **Transformation numérique de l’UIP**

L’UIP accélérera sa transformation numérique avec pour objectif principal d’améliorer ses services aux Membres et de moderniser la façon dont l’Organisation mène ses activités. Il s’agira notamment de proposer diverses plateformes numériques adaptées à des produits et à des publics différents, d’améliorer la gestion des contacts, d’enrichir la base de données de l’UIP et renforcer la cybersécurité.

#### **Genre, droits de l’homme et renforcement du caractère écologique de l’UIP**

L’UIP poursuivra son action pionnière sur la question du genre par la mise en œuvre de sa stratégie d’intégration de cette dimension et par la réalisation des objectifs qui ont été fixés en vue d’une intégration effective du genre et de l’obtention de la parité entre les sexes au sein de l’Organisation. Elle poursuivra en outre ses efforts pour intégrer systématiquement dans ses travaux la question des droits de l’homme.

De même, l’UIP s’efforcera d’être exemplaire en devenant une organisation véritablement "verte". Elle mettra sur pied une stratégie exhaustive pour atteindre la neutralité carbone d’ici à 2030.

### **Soutenir et renforcer un système de suivi, d'évaluation et d'apprentissage à l'échelle de l'Organisation**

L'UIP continuera de développer son système de suivi, d'évaluation et d'apprentissage, et de soutenir les Parlements membres dans le développement de leurs propres systèmes. En 2025, l'UIP procédera à une évaluation indépendante de sa Stratégie en vue de préparer le processus d'examen, piloté par les Membres, de la prochaine stratégie de l'UIP, qui sera adoptée au cours du second semestre de 2026.

### **Actions clés**

#### **Renforcer les processus qui nécessitent une action des Parlements membres et améliorer la redevabilité**

- Contrôler et suivre la mise en œuvre par les Membres des résolutions et des autres décisions de l'UIP, notamment en ce qui concerne les cas individuels relatifs aux droits de l'homme
- Mettre en place un cadre de redevabilité concernant la résolution de 2019 sur la couverture sanitaire universelle, la résolution de 2022 sur l'égalité des sexes et les parlements sensibles au genre, ainsi que les travaux de l'UIP sur les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe
- Recenser d'autres initiatives des Membres qui méritent d'être suivies et communiquées à l'ensemble des parlementaires
- Poursuivre l'application des recommandations du Rapport sur la transparence globale relatives aux organes directeurs de l'UIP

#### **Soutenir et renforcer un système de suivi, d'évaluation et d'apprentissage à l'échelle de l'organisation**

- Procéder à un examen de la Stratégie de l'UIP
- Améliorer le cadre organisationnel de contrôle et de suivi de la progression vers les objectifs stratégiques
- Élaborer des mécanismes de comptes rendus réguliers en interne afin de suivre les progrès et d'en tirer des enseignements pour tous

#### **Élaborer et approuver les politiques prioritaires recensées par le Groupe de travail sur la transparence, la redevabilité et l'ouverture**

- Établir et approuver une politique sur les lanceurs d'alerte
- Réviser le Statut et le Règlement du personnel du Secrétariat
- Organiser une formation sur le respect des politiques récemment adoptées par l'UIP, y compris le Code de conduite et la politique en matière de lutte contre le harcèlement.

#### **Opérer la transformation numérique de l'UIP**

- Mettre en œuvre la feuille de route pour la transformation numérique
- Accroître la numérisation des processus et des dossiers (y compris les archives de l'UIP)
- Renforcer les capacités internes en matière de formats, événements et projets numériques
- Élaborer des outils de gestion de projet à l'échelle du système
- Renforcer la cybersécurité sur toutes les plateformes et former les nouveaux membres du personnel
- Tirer le meilleur parti de SharePoint et aider les équipes à créer des sites intranet
- Investir dans des plateformes d'information en pleine expansion (réseaux sociaux et applications de messagerie instantanée)
- Essayer de nouvelles formes de contenu numérique qui sont de plus en plus populaires, par exemple en produisant davantage d'épisodes de la série de podcasts de l'Organisation intitulés *L'UIP à l'antenne*

#### **Genre, droits de l'homme et verdissement de l'UIP**



- Élaborer au sein du Secrétariat des jalons assurant la sensibilité au genre de l'UIP et effectuer le suivi de l'audit sur le genre
- Renforcer les capacités et les mécanismes internes de prise en compte des droits de l'homme
- Réaliser une étude visant à définir des jalons qui permettront au Secrétariat d'atteindre la neutralité carbone

**Faciliter le bon fonctionnement de l'UIP au quotidien**

- Comptabilité, établissement de rapports et aide dans le domaine financier
- Recrutements, rémunérations et prestations sociales
- Contrats et accords juridiques
- Gestion et sécurité des bâtiments et des terrains
- Renforcer les capacités et l'évaluation du personnel
- Assurer la maintenance de l'infrastructure et de la sécurité informatiques en interne
- Adapter la structure actuelle du Secrétariat en fonction des besoins de la Stratégie
- Mettre en œuvre des recommandations du Rapport sur la transparence globale relatives au Secrétariat

**Prévisions par type de dépenses (CHF)**

	<b>Budget ordinaire</b>	<b>Autres sources</b>	<b>Budget global</b>
<b>2025</b>	<b>3 748 800</b>	<b>21 600</b>	<b>3 770 400</b>
• Salaires	2 223 900	0	<b>2 223 900</b>
• Services	275 000	21 600	<b>296 600</b>
• Voyages	161 300	0	<b>161 300</b>
• Matériel	561 600	0	<b>561 600</b>
• Charges financières	30 000	0	<b>30 000</b>
• Amortissement	497 000	0	<b>497 000</b>

### 3.2 Provisions et subventions

#### Aperçu pour 2025

Les provisions et les subventions prévoient un financement suffisant pour honorer les engagements présents et futurs, conformément à une sage gestion des finances.

Les provisions et subventions doivent être calculées avec précision, selon une politique claire et approuvée.

L'UIP met de côté des fonds pour compenser les émissions de carbone produites par ses activités, surtout les déplacements professionnels. Le montant de cette contribution est actuellement établi par un logiciel de calcul en ligne, qui estime l'investissement nécessaire pour compenser les émissions produites par les déplacements signalés par le Secrétariat.

Une réserve a été créée pour les gros travaux de réparation sur le bâtiment du Siège de l'UIP. Cette réserve est employée pour couvrir le coût de l'amortissement des travaux nécessaires, à savoir la mise en place de doubles vitrages et de protections des fenêtres du Siège. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, cette réserve dégageait un solde de 372 000 CHF. Au fur et à mesure que la réserve s'épuisera, le Conseil directeur devra envisager de la reconstituer dans les années à venir.

La réserve pour créances douteuses est une provision destinée à absorber les pertes au cas où des Parlements membres verraient leurs droits suspendus ou mettraient un terme à leur participation, et où leurs contributions, déjà comptabilisées comme recettes, ne seraient jamais encaissées. Selon une analyse prudente, le montant de la dotation à cette réserve en 2025 a été fixé à 80 000 CHF.

L'UIP verse à l'ASGP une subvention annuelle dont le montant, calculé chaque année, doit suffire à pourvoir aux dépenses qui ne sont pas couvertes par d'autres sources. Le montant de la subvention a été relevé à 38 000 CHF en 2017-2018 pour permettre à l'ASGP de faire appel à des services supplémentaires d'interprétation et de traduction pour communiquer avec de nouveaux groupes linguistiques, et restera à ce niveau en 2025.

L'UIP est tenue par contrat d'assurer le paiement des pensions à neuf anciens employés du Secrétariat. La Caisse de prévoyance fermée a été intégrée aux comptes de l'UIP et ses réserves sont placées dans un fonds commun de placement flexible conçu tout particulièrement pour les fonds de pension suisses. Il est prévu que ces réserves soient entièrement utilisées et complétées par les autres fonds investis par l'UIP à partir de 2026.

#### Prévisions par type de dépenses (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
<b>2025</b>	<b>144 600</b>	<b>0</b>	<b>144 600</b>

#### Prévisions pour 2025 par objectif suivant l'origine des fonds (CHF)

Objectif	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
1. Réserves statutaires et passif (net)	80 000	0	80 000
2. Subvention à l'ASGP	35 000	0	35 000
3. Compensation des émissions de carbone	29 600	0	29 600
➤ <b>Total général</b>	<b>144 600</b>	<b>0</b>	<b>144 600</b>

### 3.3 Dépenses d'équipement

#### Aperçu pour 2025

L'UIP fait des dépenses d'équipement avisées qui augmentent la valeur de l'actif ou améliorent la productivité ou la qualité du travail tout en veillant à maintenir à un niveau supportable les charges qu'elles entraînent pour l'avenir.

Outre le remplacement régulier d'ordinateurs, un serveur SharePoint a été installé au Secrétariat pour qu'un accès extranet sécurisé au système des fichiers de l'UIP puisse être mis en place en 2025. La présence de l'UIP sur Internet, tout particulièrement son réseau croissant de sites web et ses comptes sur les réseaux sociaux et dans l'espace numérique (dont Parline, la source principale de données sur les parlements dans le monde), joue un rôle central dans la Stratégie de l'UIP en matière de communication et aura encore besoin, à partir de 2025, de développements dans certains domaines spécifiques. Les coûts qui ne sont pas couverts par des dons extérieurs seront capitalisés et amortis sur quatre ans.

#### Prévisions des dépenses d'équipement (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
2025	150 000	0	150 000

#### Prévisions des dépenses d'équipement par catégorie et par année pour la période 2024–2026 (CHF)

Poste	2025	2026	2027
1. Remplacement d'ordinateurs et de serveurs	35 000	35 000	35 000
2. Mobilier	15 000	15 000	15 000
3. Réalisation du site Internet	100 000	100 000	100 000
➤ <b>Total général</b>	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>

### 3.4 Secrétariat

38. Le budget 2025 prévoit pour l'année une dotation en personnel de 45,5 postes équivalent temps plein. Le tableau ci-dessous indique la répartition des postes par orientation stratégique, objectif, catégorie et grade, ainsi que la proportion de postes actuellement occupés par des femmes.

Objectif stratégique	2024	SG	Budget 2025					Services généraux	Total
			Grades de cadres	5	4	3	2		
			Directeur						
1. Parlements efficaces	10		0,3	1,5	2,2	2	3,5	1,5	11
2. Parlements représentatifs	3,8		0,3		0,5	1,5	0,5	1	3,8
3. Parlements innovants	1,2		0,4		0,8				1,2
4. Action parlementaire collective	19,8	0,5	2	1,5	4,5	1,5	4	5	19
5. Redevabilité à l'UIP	9,5	0,5	1	1			1	7	10,5
<b>Total</b>	<b>45,3</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>14,5</b>	<b>45,5</b>
<i>Pourcentage de femmes</i>	58 %	0 %	75 %	25 %	50 %	40 %	67 %	72 %	58 %
<i>Nombre de femmes</i>	26,3	0	3	1	4	2	6	10,5	26,5

\* N.B. : la responsabilité de l'intégration de la dimension de genre incombe au Secrétaire général, avec l'appui de la Directrice des programmes

39. Les grades sont déterminés par le régime commun de classement des emplois de l'ONU. Les femmes occupent deux tiers des postes du Secrétariat et trois des quatre postes au grade de directeur sont actuellement occupés par des femmes. Les bureaux de New York et de Vienne sont tous deux dirigés par des femmes.
40. Les ajustements annuels des traitements sont décidés par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). Le budget 2025 des traitements du personnel du Secrétariat financé par des sources ordinaires s'élève à 6 656 100 CHF. Est également prévu pour les traitements du personnel affecté à des projets un crédit de 464 000 CHF qui proviendra d'autres sources.
41. Les prestations telles que la retraite et les allocations pour charges de famille et pour frais d'étude sont accordées au personnel conformément au régime commun des Nations Unies. D'autres, telles que les assurances maladie et accident, sont définies de manière interne par l'UIP. Le budget ordinaire des prestations sociales touchant le personnel est de 2 122 800 CHF. À ce budget s'ajoute un montant de 148 000 CHF, qui correspond aux prestations sociales imputées aux budgets de projets financés par des contributions volontaires.

## 4. Tableau des contributions

Nom du pays	ONU 2022–2024	Barème approuvé pour 2025	
	%	%	CHF
Afghanistan	0,006 %	0,110 %	13 100
Afrique du Sud	0,244 %	0,400 %	47 600
Albanie	0,008 %	0,110 %	13 100
Algérie	0,109 %	0,240 %	28 600
Allemagne	6,111 %	6,630 %	789 200
Andorre	0,005 %	0,110 %	13 100
Angola	0,010 %	0,110 %	13 100
Arabie saoudite	1,184 %	1,460 %	173 800
Argentine	0,719 %	0,940 %	111 900
Arménie	0,007 %	0,110 %	13 100
Australie	2,111 %	2,470 %	294 000
Autriche	0,679 %	0,890 %	105 900
Azerbaïdjan	0,030 %	0,140 %	16 700
Bahamas	0,019 %	0,120 %	14 300
Bahreïn	0,054 %	0,170 %	20 200
Bangladesh	0,010 %	0,110 %	13 100
Bélarus	0,041 %	0,150 %	17 900
Belgique	0,828 %	1,060 %	126 200
Bénin	0,005 %	0,110 %	13 100
Bhoutan	0,001 %	0,100 %	11 900
Bolivie (État plurinational de)	0,019 %	0,120 %	14 300
Bosnie-Herzégovine	0,012 %	0,120 %	14 300
Botswana	0,015 %	0,120 %	14 300
Bésil	2,013 %	2,370 %	282 100
Bulgarie	0,056 %	0,170 %	20 200
Burkina Faso	0,004 %	0,100 %	11 900
Burundi	0,001 %	0,100 %	11 900
Cabo Verde	0,001 %	0,100 %	11 900
Cambodge	0,007 %	0,110 %	13 100
Cameroun	0,013 %	0,120 %	14 300
Canada	2,628 %	3,030 %	360 700
Chili	0,420 %	0,600 %	71 400
Chine	15,254 %	11,750 %	1 398 600
Chypre	0,036 %	0,150 %	17 900
Colombie	0,246 %	0,400 %	47 600
Comores	0,001 %	0,100 %	11 900
Congo	0,005 %	0,110 %	13 100
Costa Rica	0,069 %	0,190 %	22 600
Côte d'Ivoire	0,022 %	0,130 %	15 500
Croatie	0,091 %	0,220 %	26 200
Cuba	0,095 %	0,220 %	26 200
Danemark	0,553 %	0,750 %	89 300
Djibouti	0,001 %	0,100 %	11 900
Égypte	0,139 %	0,270 %	32 100
El Salvador	0,013 %	0,120 %	14 300
Émirats arabes unis	0,635 %	0,840 %	100 000
Équateur	0,077 %	0,200 %	23 800
Espagne	2,134 %	2,500 %	297 600
Estonie	0,044 %	0,160 %	19 000
Eswatini	0,002 %	0,100 %	11 900
Éthiopie	0,010 %	0,110 %	13 100
Fédération de Russie	1,866 %	2,210 %	263 100
Fidji	0,004 %	0,100 %	11 900
Finlande	0,417 %	0,600 %	71 400

Nom du pays	ONU 2022–2024	Barème approuvé pour 2025	
	%	%	CHF
France	4,318 %	4,820 %	573 700
Gabon	0,013 %	0,120 %	14 300
Gambie	0,001 %	0,100 %	11 900
Géorgie	0,008 %	0,110 %	13 100
Ghana	0,024 %	0,130 %	15 500
Grèce	0,325 %	0,490 %	58 300
Guatemala	0,041 %	0,150 %	17 900
Guinée	0,003 %	0,100 %	11 900
Guinée équatoriale	0,012 %	0,120 %	14 300
Guinée-Bissau	0,001 %	0,100 %	11 900
Guyana	0,004 %	0,100 %	11 900
Hongrie	0,228 %	0,380 %	45 200
Îles Marshall	0,001 %	0,100 %	11 900
Inde	1,044 %	1,300 %	154 700
Indonésie	0,549 %	0,750 %	89 300
Iran (République islamique d')	0,371 %	0,540 %	64 300
Iraq	0,128 %	0,260 %	30 900
Irlande	0,439 %	0,620 %	73 800
Islande	0,036 %	0,150 %	17 900
Israël	0,561 %	0,760 %	90 500
Italie	3,189 %	3,630 %	432 100
Jamaïque	0,008 %	0,110 %	13 100
Japon	8,033 %	8,490 %	1 010 600
Jordanie	0,022 %	0,130 %	15 500
Kazakhstan	0,133 %	0,270 %	32 100
Kenya	0,030 %	0,140 %	16 700
Kirghizistan	0,002 %	0,100 %	11 900
Koweït	0,234 %	0,390 %	46 400
Lesotho	0,001 %	0,100 %	11 900
Lettonie	0,050 %	0,160 %	19 000
Liban	0,036 %	0,150 %	17 900
Libéria	0,001 %	0,100 %	11 900
Libye	0,018 %	0,120 %	14 300
Liechtenstein	0,010 %	0,110 %	13 100
Lituanie	0,077 %	0,200 %	23 800
Luxembourg	0,068 %	0,190 %	22 600
Macédoine du Nord	0,007 %	0,110 %	13 100
Madagascar	0,004 %	0,100 %	11 900
Malaisie	0,348 %	0,520 %	61 900
Malawi	0,002 %	0,100 %	11 900
Maldives	0,004 %	0,100 %	11 900
Mali	0,005 %	0,110 %	13 100
Malte	0,019 %	0,120 %	14 300
Maroc	0,055 %	0,170 %	20 200
Maurice	0,019 %	0,120 %	14 300
Mauritanie	0,002 %	0,100 %	11 900
Mexique	1,221 %	1,500 %	178 500
Micronésie (États fédérés de)	0,001 %	0,100 %	11 900
Monaco	0,011 %	0,110 %	13 100
Mongolie	0,004 %	0,100 %	11 900
Monténégro	0,004 %	0,100 %	11 900
Mozambique	0,004 %	0,100 %	11 900
Myanmar	0,010 %	0,110 %	13 100

Nom du pays	ONU 2022–2024	Barème approuvé pour 2025	
	%	%	CHF
Namibie	0,009 %	0,110 %	13 100
Népal	0,010 %	0,110 %	13 100
Nicaragua	0,005 %	0,110 %	13 100
Niger	0,003 %	0,100 %	11 900
Nigéria	0,182 %	0,320 %	38 100
Norvège	0,679 %	0,890 %	105 900
Nouvelle-Zélande	0,309 %	0,470 %	55 900
Oman	0,111 %	0,240 %	28 600
Ouganda	0,010 %	0,110 %	13 100
Ouzbékistan	0,027 %	0,140 %	16 700
Pakistan	0,114 %	0,240 %	28 600
Palaos	0,001 %	0,100 %	11 900
Palestine		0,100 %	11 900
Panama	0,090 %	0,210 %	25 000
Paraguay	0,026 %	0,130 %	15 500
Pays-Bas	1,377 %	1,670 %	198 800
Pérou	0,163 %	0,300 %	35 700
Philippines	0,212 %	0,360 %	42 900
Pologne	0,837 %	1,070 %	127 400
Portugal	0,353 %	0,520 %	61 900
Qatar	0,269 %	0,430 %	51 200
République arabe syrienne	0,009 %	0,110 %	13 100
République centrafricaine	0,001 %	0,100 %	11 900
République de Corée	2,574 %	2,970 %	353 500
République de Moldova	0,005 %	0,110 %	13 100
République démocratique du Congo	0,010 %	0,110 %	13 100
République démocratique populaire lao	0,007 %	0,110 %	13 100
République dominicaine	0,067 %	0,190 %	22 600
République populaire démocratique de Corée	0,005 %	0,110 %	13 100
République-Unie de Tanzanie	0,010 %	0,110 %	13 100
Roumanie	0,312 %	0,480 %	57 100
Royaume-Uni	4,375 %	4,870 %	579 700
Rwanda	0,003 %	0,100 %	11 900
Sainte-Lucie	0,002 %	0,100 %	11 900
Saint-Marin	0,002 %	0,100 %	11 900
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001 %	0,100 %	11 900
Samoa	0,001 %	0,100 %	11 900
Sao Tomé-et-Principe	0,001 %	0,100 %	11 900
Sénégal	0,007 %	0,110 %	13 100
Serbie	0,032 %	0,140 %	16 700
Seychelles	0,002 %	0,100 %	11 900
Sierra Leone	0,001 %	0,100 %	11 900
Singapour	0,504 %	0,700 %	83 300
Slovaquie	0,155 %	0,290 %	34 500
Slovénie	0,079 %	0,200 %	23 800
Somalie	0,001 %	0,100 %	11 900
Soudan du Sud	0,002 %	0,100 %	11 900
Sri Lanka	0,045 %	0,160 %	19 000
Suède	0,871 %	1,110 %	132 100
Suisse	1,134 %	1,400 %	166 600
Suriname	0,003 %	0,100 %	11 900
Tadjikistan	0,003 %	0,100 %	11 900
Tchad	0,003 %	0,100 %	11 900
Tchéquie	0,340 %	0,510 %	60 700
Thaïlande	0,368 %	0,540 %	64 300

Nom du pays	ONU 2022-2024	Barème approuvé pour 2025	
	%	%	CHF
Timor-Leste	0,001 %	0,100 %	11 900
Togo	0,002 %	0,100 %	11 900
Tonga	0,001 %	0,100 %	11 900
Trinité-et-Tobago	0,037 %	0,150 %	17 900
Tunisie	0,019 %	0,120 %	14 300
Türkiye	0,845 %	1,080 %	128 600
Turkménistan	0,034 %	0,140 %	16 700
Tuvalu	0,001 %	0,100 %	11 900
Ukraine	0,056 %	0,170 %	20 200
Uruguay	0,092 %	0,220 %	26 200
Vanuatu	0,001 %	0,100 %	11 900
Venezuela (République bolivarienne du)	0,175 %	0,320 %	38 100
Viet Nam	0,093 %	0,220 %	26 200
Yémen	0,008 %	0,110 %	13 100
Zambie	0,008 %	0,110 %	13 100
Zimbabwe	0,007 %	0,110 %	13 100

Membre associé	ONU 2022-2024	Barème approuvé pour 2025	
	%	%	CHF
Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des États indépendants		0,020 %	2 400
Assemblée législative de l'Afrique de l'Est		0,020 %	2 400
Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe		0,040 %	4 700
Assemblée parlementaire pour la Coopération économique de la mer Noire		0,020 %	2 400
Assemblée parlementaire de la Francophonie		0,020 %	2 400
Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine		0,020 %	2 400
Parlement andin		0,020 %	2 400
Parlement arabe		0,020 %	2 400
Parlement centraméricain		0,020 %	2 400
Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)		0,020 %	2 400
Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)		0,020 %	2 400
Parlement européen		0,060 %	7 100
Parlement latino-américain et caribéen		0,020 %	2 400
Parlement du MERCOSUR		0,040 %	4 700
Parlement panafricain		0,020 %	2 400
<b>Total</b>		<b>100 %</b>	<b>11 937 000</b>